

AR Prefecture017-200043479-20240516-2024_05_01-DE
Reçu le 21/05/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 16 mai 2024**
DÉLIBÉRATION n° 2024-05-01**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2024**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-quatre, le 16 mai à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	21 (dont 3 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE), Serge AUGER, Danielle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Chrystèle BOURGEOIS, Jacky BRILLOUET (a reçu pouvoir de Chantal DARNEL), Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés :			
Jean GORIOUX (excusé), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jean-Pierre CHAPOT, Steve GABET (excusé), Martine LLEU (excusée).			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance :			Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
Madame Marie-France MORANT			Télétransmission en préfecture le :
Convocation envoyée le :			N° : 017-200043479-20240516-2024_05_01-DE
07 mai 2024			Date de publication sur le site Internet :
			23 05 2024

AR Prefecture

017-200043479-20240516-2024_05_01-DE
Reçu le 21/05/2024

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président,**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2024, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 16 mai 2024

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-Françoise MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.